

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

d'aucune autre puissance. Les principaux Etats commerciaux ont en cela un intérêt commun et il est à espérer qu'aucun d'eux ne tentera de mettre obstacle à l'entière indépendance de ces lies.

Les recettes du trésor pour l'année financière expirant le 30 juin dernier ont été de \$48,930,097 50 en numéraire et de \$10,833,000 en bons du trésor consolidés, ce qui forme un ensemble de \$59,663,097 50. Les dépenses pour la même période ont été de \$46,798,667 82 en numéraire et de \$10,833,000 en bons du trésor consolidés; ce qui fait un total de \$57,631,667 82.

Les comptes et le budget qui seront soumis au congrès dans le rapport du secrétaire du trésor montrent qu'il y aura au 1er juillet prochain un déficit probable occasionné par la guerre et le traité du Mexique de \$5,828 121, 60 et au 1er juillet 1851, un autre déficit de \$10,347,092. 73, composant ensemble un déficit probable de \$16,875,214, 39, auquel il reste à pourvoir. Les dépenses extraordinaires de la guerre avec le Mexique et l'achat de la Californie et du Nouveau Mexique excèdent ce déficit, ajouté aux emprunts déjà contractés à cette occasion. Je recommande donc de donner faculté pour emprunter la somme qui pourra être nécessaire pour couvrir ce déficit. Je recommande une stricte économie dans la dépense des deniers publics.

Je recommande une révision du tarif existant, pour le constituer sur des bases susceptibles d'augmenter le revenu. Je ne mets pas en doute qu'ils soit du droit ou du devoir du congrès d'encongrer l'industrie indigène, qui est la grande source de la richesse et de la prospérité nationale, aussi bien qu'individuelle. Je m'en rapporte à la sagesse et au patriotisme du congrès pour l'adoption d'un système qui mette enfin le travail indigène sur un pied sûr et permanent; qui, par de sages encouragements aux manufacturiers donne un nouvel et progressif élan à l'agriculture, et qui favorise le développement de nos vastes ressources et l'extension de notre commerce. Persuadé qu'un système de droits spécifiques est le plus propre à atteindre ce but, (aussi bien qu'à produire l'augmentation nécessaire dans le revenu et à prévenir les fraudes), je recommande fortement au congrès de l'adopter, en fixant les droits à un taux assez élevé pour donner un encouragement suffisant et efficace à notre industrie, et en même temps que calculés de manière d'assurer la stabilité.

La question du maintien du système de Sous-Trésorerie est respectueusement soumise à la sagesse du congrès. Si on le maintient, des modifications importantes y paraissent indispensables.

Pour de plus amples détails sur ce qui précède et les autres points qui se rattachent aux finances, au commerce et au revenu, je renverrai au rapport du secrétaire du Trésor.

Le gouvernement général n'a prêté aucune aide directe aux progrès de l'agriculture, si ce n'est en employant quelques petites sommes à la réunion et à la publication des statistiques agricoles, et à quelques analyses chimiques; ces dépenses ont été payées jusqu'ici sur le fonds des brevets. Cet appui est, dans mon opinion, complètement insuffisant. Pour donner à cette branche principale de l'industrie américaine les encouragements qu'elle mérite, je recommanderai l'établissement d'un bureau d'agriculture qui se rattachera au département de l'intérieur. Elever la condition sociale de l'agriculteur, augmenter sa prospérité et accroître les moyens qu'il a d'être utile à son pays, en multipliant les sources où il peut puiser l'enseignement, ce doit être la étude de tout homme d'Etat et l'un des buts principaux de tout législateur.

Le congrès n'ayant point prêté au gouvernement civil de la Californie, la population de ce territoire, cédant aux nécessités de sa condition politique, s'est récemment réunie en convention, dans le but de se donner une constitution et un gouvernement d'Etat. Les derniers avis me portent à croire que ce projet s'est réalisé, et il est présumable qu'avant peu cette population demandera l'admission de la Californie dans l'Union, comme Etat souverain. S'il en est ainsi, et que sa constitution soit d'accord avec les exigences de la Constitution des Etats-Unis, je recommande sa demande à la favorable attention du congrès.

La population du Nouveau Mexique se présente sans doute avant longtemps pour être reçue dans l'Union.

Préalablement à l'admission de la Californie et du Nouveau Mexique, le peuple de l'une et de l'autre se verra donné une forme républicaine de gouvernement "dont il aura jeté les bases sur tels principes et organisé les pouvoirs dans telle forme, qui leur paraîtront le plus propres à assurer leur tranquillité et leur bonheur."

On peut, en attendant leur initiative, éviter toute cause d'inquiétude et maintenir la confiance et la cordialité. Pour conserver l'harmonie et le calme, si chers à tout le monde, nous devrions nous abstenir de ces questions irritantes qui ont produit jusqu'ici une pénible impression sur l'esprit public; je répète l'avis solennel du premier et du plus illustre de nos prédécesseurs: ne donnons jamais "occasion de désigner les partis par des distinctions géographiques."

Un collecteur a été nommé à San Francisco, conformément à l'acte du congrès qui étend les lois de revenu à la Californie, et des mesures ont été prises pour organiser le plus tôt possible des douanes dans ce port, aussi bien que tous ceux dont il est fait mention dans l'acte précité. Le collecteur est parti par la voie de terre, mais l'on n'a pas encore reçu la nouvelle de son arrivée à San Francisco. En attendant, on sait que les droits de douane ont continué à être perçus par des officiers agissant sous les ordres de l'autorité militaire, ainsi qu'ils l'étaient pendant l'administration de mon prédécesseur. Il sera convenable, je pense, d'approuver les perceptions faites de cette façon, et d'accorder (après toutes les indemnités que le Congrès croira devoir allouer) que le produit en soit dépensé dans le territoire même ou versé au Trésor, afin de subvenir plus

tard aux allocations qui pourroient être faites pour l'amélioration de ses fleuves et de ses ports.

Une commission, chargée de faire le relevé de la côte, a été dirigée sur l'Oregon, au mois de janvier dernier. D'après les dernières nouvelles, elle n'est pas encore partie de la Californie; mais des instructions lui ont été données pour que, aussitôt qu'elle aura choisi des sites convenables pour les deux phares et les batteries qui doivent être construites et placées dans l'Oregon, elle procède sans délai à la reconnaissance de points les plus importants de la côte Californienne, avec recommandation d'examiner plus particulièrement et de déterminer les points du littoral les plus propres à l'établissement de phares dont la construction est hautement recommandée par l'accroissement incessant de notre commerce.

J'ai transporté les Agences Indiennes du Missouri Supérieur et de Council-Bluffs, à Santa Fé et au Lac Salé; j'ai en outre fait nommer des sous-agents dans les vallées du Gr. du Sacramento ou de San Joaquin, Toméois, de nouvelles dispositions légales seront nécessaires pour étendre d'une manière efficace et satisfaisante dans les nouveaux territoires notre système de relations avec les Indiens.

Je recommande l'établissement d'une succursale de la monnaie de Californie, attendu que cette création à mon avis offrirait de grands avantages à ceux qui exploitent les mines, aussi bien qu'au gouvernement pour la vente des terrains minifères.

Je recommande aussi que des commissions soient organisées par le congrès pour examiner et fixer la validité des titres de propriétés territoriales dans la Californie et dans le Nouveau Mexique, et qu'il soit pourvu à l'établissement de bureaux d'arpenteur général dans le Nouveau Mexique, dans la Californie et dans l'Oregon, et pour l'arpentage et la mise en vente des terres publiques dans ces territoires. Le prix de ces terres, en considération de leur éloignement et de leur difficulté d'accès, devra être établi à un taux libéral pour tous, mais principalement favorable aux premiers émigrants.

Dans le but de constater d'une manière positive la situation et la nature des principaux gisements minéraux de la Californie, je recommande de joindre aux travaux d'arpentage une exploration géologique et minéralogique, et de diviser les terrains minifères en petites lots convenables pour l'exploitation, dont on disposerait soit par vente, soit à ferme, de manière à donner à nos citoyens la facilité d'acquérir des droits permanents à la propriété du sol. Cela impèterait au succès des mines aussi bien qu'à celui de la culture.

La grande richesse minière de la Californie, et les avantages que ses ports et ses havres, ainsi que ceux de l'Oregon, offrent au commerce, spécialement à celui qui se fait avec les lies du Pacifique et de l'Océan Indien et avec les populations côtières de l'Asie Orientale, nous donnent l'assurance que sous peu d'années il se formera sur notre côte occidentale de grandes et prospères communautés. Il devient donc important qu'une ligne de communication, la meilleure et la plus rapide que puisse comporter la nature du pays, soit ouverte à travers le territoire des Etats-Unis, entre les allures navigables de l'Atlantique ou du Golfe mexicain et la mer Pacifique.

L'opinion qui s'est prononcée dans deux grandes conventions tenues dernièrement à Saint-Louis et à Memphis, montre une préférence marquée pour un chemin de fer, qui doit, s'il peut se construire, répondre le mieux aux desirs et aux besoins du pays.

Mais si un chemin de fer, lorsqu'il sera en pleine activité, doit être un ouvrage d'une grande importance nationale et d'une valeur inestimable pour le pays il faut aussi considérer ce qu'une pareille entreprise doit entraîner de travaux et de dépenses; et si elle est praticable, que d'obstacles elle doit rencontrer dans sa construction et dans son exploitation. En conséquence, pour éviter un échec ou un désappointement, pour mettre le congrès à même de décider si, dans la condition du pays qu'il doit traverser, le travail est faisable; si dans le cas où la réponse sur ce point serait affirmative, ce grand œuvre doit être entrepris comme une amélioration nationale ou laissé à l'industrie particulière; et dans cette dernière alternative, quelle aide doit prêter le gouvernement, et s'il doit même en prêter. Je recommande comme mesure préliminaire une reconnaissance attentive par une commission scientifique des différentes routes qui ont été proposées et un rapport sur la possibilité d'exécuter un chemin pareil avec une estimation des frais de construction et d'entretien.

Pour des vues plus développées sur ce sujet aussi bien que sur d'autres matières qui sont dans les attributions du département de l'intérieur, je vous réfère au secrétaire de ce département.

Je recommande de promptes allocations pour continuer les améliorations commencées dans les havres et rivières, et pour exécuter celles dont les devis ont été dressés, aussi bien que pour examiner et évaluer celles que peuvent réclamer les besoins de notre pays, notamment celles que rendent nécessaires la diffusion de notre population sur les nouveaux districts et l'extension de notre commerce. Un aperçu des sommes qui pourroient être dépensées avec avantage pendant la prochaine année fiscale, sous la direction du bureau des Ingénieurs topographiques, accompagne le rapport du secrétaire de la guerre, sur lequel j'appelle respectueusement l'attention du congrès.

La cession de territoire faite par le dernier traité avec le Mexique a considérablement étendu la partie exposée de notre frontière et nous a imposé à l'égard du Mexique certaines obligations que nous ne pouvons remplir sans quelques troupes. Mais notre établissement militaire n'a point quant à son efficacité, subi de changement essentiel; et il est resté à peu près ce qu'il était au commencement de la guerre du Mexique. Il sera donc nécessaire d'y faire quelque addition; et je recommande à la favorable attention du Congrès une augmentation des divers corps de l'armée dans les postes éloignés de l'Ouest, telle qu'elle est proposée dans le rapport ci-joint du secrétaire de la guerre. Il est résulté de grands embarras de l'effet

donné, au point de vue du rang, dans l'armée, aux gardes à cheval ou d'étré-major. Les suggestions du secrétaire de la guerre à ce sujet sont considérées comme importantes et leur réalisation ramènerait l'harmonie dans le service. Le plan proposé pour fixer une retraite aux officiers devenus incapables de service, et fonder un asile en faveur des sous-officiers et soldats que l'âge, les blessures ou les infirmités contractées au service mettent hors d'état de continuer, est recommandé comme un moyen d'augmenter la force de l'armée, en même temps que comme un acte de justice que le pays reconnaissant doit au soldat fidèle.

Le rapport ci-joint du secrétaire de la marine présente un tableau complet et satisfaisant de la situation et des mouvements du service naval durant l'année dernière. Nos citoyens, engagés dans les travaux légitimes du commerce, en ont recueilli les fruits. Partout où sont allés nos navires, ils ont été reçus avec respect, nos officiers ont été traités avec cordialité et courtoisie, et ils ont en toute occasion observé une stricte neutralité conforme à la politique de notre gouvernement.

Les forces navales actuellement en commission sont aussi considérables qu'il est possible, avec le nombre d'hommes autorisé par le congrès. J'appelle votre attention sur la recommandation du secrétaire de la marine, au sujet de la réorganisation de la marine en ce qui touche les divers grades de ses officiers, et Pétablissement d'une liste de retraite pour ceux qui ne sont plus aptes à un service actif. Si le congrès adopte les mesures qui lui sont recommandées, il augmentera l'efficacité de la marine et en réduira les dépenses.

Je demande aussi votre attention pour les vues exprimées par le secrétaire relativement à l'emploi des steamers de guerre, aux contrats pour le transport de la maille des Etats-Unis, et aux effets de ce système sur la prospérité de la marine.

Par un acte du congrès passé le 14 août 1848, il a été pourvu à l'extension de la poste et au transport des mailles en Californie et dans l'Oregon. On s'est efforcé de mettre cette loi à exécution; mais les prescriptions limitées de cet acte, l'insuffisance des moyens qu'il accorde, la difficulté d'appliquer nos lois postales à la situation de ces pays, et l'insuffisance des rétributions accordées par ces lois comparativement au prix du travail et des loyers en Californie, ont rendu tous les efforts en grande partie inutiles. Une loi spéciale et efficace est nécessaire à ce sujet.

L'acte de 1845, portant réduction de la taxe postale, a produit, après quatre années d'application, des résultats qui montrent pleinement que le revenu d'une taxe postale ainsi réduite suffit à défrayer toutes les dépenses du département de la poste, en n'y comprenant pas les frais de transport par les steamers de la maille, sur la ligne de New-York à Chagres et sur celle de Panama à Astoria, qui n'ont pas été regardées par le congrès comme appartenant, à proprement parler, au service de la poste.

On soumet à la sagesse du congrès l'opportunité d'une nouvelle réduction dans les taxes postales, spécialement sur le service des lettres. Celui-ci devait être affranchi de l'injuste charge de transporter et de délivrer gratuitement les documents du congrès. Une allocation de service public serait faite à cet effet sur le Trésor. Je suis persuadé qu'on peut faire en toute sûreté un changement consistant à réduire le port de toute lettre simple à la taxe uniforme de 5 cents, quelle que soit la distance, sans faire peser par là sur le Trésor une taxe plus forte que celle qui se fait en légère rétribution pour ce service public. En conséquence, je recommande respectueusement cette réduction. Si le congrès préfère abolir entièrement le privilège de franchise, il est probable que la réduction proposée de la taxe postale ne forcerait pas à faire appel au Trésor. Vous décideriez s'il y a lieu d'opérer de suite de nouvelles réductions, ou si mieux vaud attendre d'abord les effets de la réduction à 5 cents que je vous ai recommandée.

Depuis le commencement de la dernière session du congrès, il a été reçu et ratifié un traité postal avec la Grande-Bretagne, et les administrations des postes des deux pays ont fait, en vertu de ce traité, les règlements nécessaires à sa mise en vigueur. Les efforts pour étendre cet arrangement à travers l'Angleterre jusqu'en France n'ont pas réussi aussi facilement; mais le projet n'est pas abandonné.

Pour le relevé spécial de la situation de l'administration des postes et tout ce qui se rattache à cette branche du service public, je réfère au rapport du maître général des postes.

Par un acte du 3 mars 1849, il a été constitué un comité, chargé de prendre les dispositions pour le septième recensement, et composé du secrétaire d'Etat, de l'avocat général et du maître général des postes. Le devoir dévolu à ce comité était de "préparer et faire imprimer les formules et éditions nécessaires au dénombrement complet des habitants des Etats-Unis; aussi les formules et éditions propres à rassembler en tableaux statistiques, sous des titres convenables, tous les renseignements sur les mines, l'agriculture, le commerce, les manufactures, l'éducation et autres sujets propres à présenter un ensemble complet des progrès de l'industrie, de l'éducation et des ressources du pays." Les devoirs ainsi imposés au comité de recensement, ont été remplis; c'est au Congrès maintenant à passer une loi pour mettre en vigueur l'article de la Constitution qui exige un dénombrement de la population des Etats-Unis l'année prochaine.

Parmi les devoirs assignés par la Constitution au gouvernement général, il en est un d'une application locale et restreinte, mais

qui n'en est pas moins obligatoire: je veux parler des pouvoirs conférés au congrès comme législateur unique et seul gardien des intérêts du District de Colombie. J'oserai recommander ces intérêts à votre attention. La Métropole Nationale, la cité de Washington doit être un objet d'intérêt général; fondée sous les auspices de celui dont elle porte le nom immortel, elle en a plus de droits aux soins paternels du congrès. Tout ce qui peut contribuer à sa prospérité, doit exciter la sympathie de ses auteurs constitutionnels, et appeler leur bienveillante attention.

Notre gouvernement n'a que des pouvoirs limités, et il ne peut évidemment fonctionner avec succès qu'autant que chacune de ses branches coordonnées se renferme strictement dans le cercle qui lui a été tracé. La première section de la Constitution ordonne que "tous les pouvoirs législatifs qu'elle accorde soient réunis dans un Congrès des Etats-Unis, qui sera composé du Sénat et de la Chambre des Représentants." L'exécutive a le droit de recommander (non de dicter) les mesures au Congrès. Ayant rempli ce devoir, la Branche Exécutive du Gouvernement ne peut légitimement contrôler la décision du Congrès sur aucun article de législation, jusqu'à ce que cette décision soit soumise officiellement à l'approbation du Président. Le frein institué par la Constitution dans l'article qui confère le vote qualifié, ne sera jamais appliqué par moi, si ce n'est dans les cas prévus par les Pères de la République. Je le regarde comme un moyen extrême, auquel on ne doit recourir que dans les circonstances extraordinaires, comme lorsqu'il est nécessaire de défendre l'Exécutive contre l'envahissement du pouvoir législatif ou de prévenir une législation faite à la hâte, inconsidérée ou inconstitutionnelle.

En renfermant avec prudence ce remède dans le cercle qui lui a été tracé par les explications contemporaines des créateurs de la constitution, la volonté du peuple exprimée légitimement sur tous les sujets de législation, au moyen de ses organes constitutionnels, les sénateurs et les représentants des Etats-Unis, agit en toute liberté. Indispensable à la conservation de notre système de gouvernement du peuple par lui-même, l'indépendance des représentants des Etats et du Peuple est garantie par la constitution; ils ne sont responsables à aucune puissance humaine autre que leurs constituants. En ne rendant le représentant responsable qu'envers le peuple, en l'affranchissant de toute autre influence, nous rehaussons le caractère du constituant, et avions en lui le sentiment de sa responsabilité envers son pays. C'est dans ces conditions seulement que l'électeur peut sentir à quel point, lorsqu'il choisit un législateur, il est lui-même véritablement une partie intégrante de la puissance souveraine de la nation. Nous apporterons le même soin à défendre les droits des branches exécutive et judiciaire.

Notre gouvernement ne peut conserver sa pureté que par la suppression et l'élimination absolue de toute tentative ou tendance d'empêchement d'une branche sur une autre. C'est par la stricte observation de cette règle et des autres prescriptions de la Constitution; c'est en gardant avec soin ce respect profond et cet amour pour l'Union, que nous pourrions nos pères, et qu'ils transmettraient à leurs enfants; c'est avec l'aide de cette Providence suprême qui a si longtemps veillé sur nos libertés et nos institutions, que nous pouvons raisonnablement espérer de les transmettre avec leurs bienfaits sans ombre à la postérité la plus reculée.

Mais l'attachement à l'union des Etats doit être une affection habituelle dans tout cœur américain. Durant un espace d'un demi-siècle, qui a vu tomber bien des royaumes et des empires, cette Union est demeurée intangible. Les patriotes qui l'ont formée, sont depuis longtemps descendus dans la tombe; cependant elle reste, superbe monument érigé à leur mémoire, et objet d'amour et d'affection pour tous ceux qui sont dignes du nom Américain. A mon avis, sa dissolution serait la plus grande des calamités et tout Américain doit s'étudier à la détourner. De sa conservation dépend notre bonheur et celui des innombrables générations à venir. Quelques dangers qui la menacent, je la défendrai et la maintiendrai dans son intégrité, de par les obligations que m'impose la Constitution et les pouvoirs qu'elle me confère.

Z. TAYLOR.

Washington, 4 décembre 1849.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 4 JANVIER 1850.

BULLETIN.

Le congrès Américain.—L'élection de M. Cobb. Son discours en cette occasion.—Le message présidentiel.—L'administration devant le congrès.—L'élection de Québec.—Un candidat annexioniste.—Le mouvement à St-Jean.—Assemblée de la Ligue à Montréal.—Nouvelles et faits divers.

C'est après une séance très orageuse et plusieurs tours de scrutin que la chambre des Représentants des E. U. est arrivée enfin le 22 décembre dernier à pouvoir élire son Président. Dans ce vote décisif M. Cobb a obtenu 102 voix, M. Winthrop 100, M. Vilnot 8 et les autres 13 voix ont été perdues. Quand les scrutateurs annoncèrent que M. Cobb était élu président de la chambre, une vive agitation se répandit dans la salle. Des applaudissements éclatèrent dans les tribunes.

Une certaine opposition se manifesta même d'un côté de la chambre; mais le calme se rétablit bien vite et M. Cobb fut élu par un vote de 102 à 100. Il fut élu par M. McDouell et Vinton. Quand il y fut installé, il s'adressa à la chambre en ces termes: "Messieurs de la chambre des Représentants, il serait inutile de chercher que j'éprouve un embarras profond en prenant possession de ce fauteuil, au milieu des circonstances qui ont marqué l'élection. J'ai la conscience des difficultés, qui environnent ce poste en ce moment. L'organisation extraordinaire de ce corps se révèle dans nos actes depuis le jour de notre réunion. La nature et le caractère des diverses questions publiques qui occupent votre attention durant la session actuelle du congrès, contribueront à augmenter les difficultés, les poids et la responsabilité des fonctions que j'occupe. Permettez-moi donc de réclamer à l'avance votre aide et votre appui dans les efforts que je ferai pour remplir ces devoirs avec fermeté, bonne foi et impartialité. Le pays a saisi avec anxiété nos luttes pour arriver à une organisation et le peuple continuera à avoir les yeux fixés sur chaque pas de notre carrière législative. Difficiles sont nos devoirs et grande notre responsabilité. Inviquons donc pour nous aider à les remplir un patriotisme aussi vaste que l'union et embrassant tous ses intérêts, toutes ses institutions. Guidés par cet esprit sous la Bénédiction du ciel, nos actes contribueront à perpétuer la prospérité de notre pays. Acceptez Messieurs, l'expression, de ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élevant votre président pour le congrès actuel."

Ces paroles sages et modérées ont été saluées par d'innombrables applaudissements. Elles promettent à la chambre dans la personne de M. Cobb, un président impartial et animé du meilleur esprit. Au point de vue des partis, l'élection d'un président démocrate plutôt que whig a perdu toute signification et toute portée sous les circonstances. Une majorité relative de deux voix ne constitue nullement un de ces points d'appui qui donnent à un homme pleine liberté d'allures.

Le message présidentiel que nous plaçons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs est remarquable par son ton de conciliation et de tolérance internationale. Le président est avant tout disposé à laisser chacun s'arranger chez soi exactement comme il l'entend et il témoigne les plus bienveillantes dispositions envers tous les gouvernements étrangers. Les quelques phrases consacrées au Nicaragua révèlent, comme tout le reste, les dispositions les plus pacifiques, et les professions de bon accord avec l'Angleterre ont un cachet frappant de franchise et de cordialité. Loin d'ambitionner un monopole au profit des Etats-Unis le président semble rêver une grande ligue pacifique où entrent à conditions égales toutes les nations maritimes de la terre. Le président recommande la même tolérance et conciliation dans la politique intérieure et quand il parle du maintien de l'Union il trouve dans son cœur des accents aussi patriotiques qu'éloquents.

Mais le vieux *Rough and Ready* ne se gêne pas d'exprimer sa désapprobation des mesures prises par l'administration, qui l'a précédé. Il recommande la réforme complète du système de douanes créé par M. Polk, des modifications à l'organisation des entrepôts et de la sous-trésorerie et d'autres mesures financières et économiques. On voit par là, que le général Taylor a toujours les mêmes instincts de franchise et d'honnêteté politique, mais en même temps qu'il a dû subir l'influence de sa position. Le *No party man* est redevenu whig.

Le message du président et le rapport du secrétaire posent donc nettement l'administration en face du congrès, où la majorité est évidemment hostile aux doctrines qu'ils veulent rétablir. Quel sera le sort de cette administration, sur les grandes questions qui divisent le pays, l'avenir seul peut nous le dire.

Les annexionistes s'agitent à Québec à la veille de l'élection. Dans une assemblée tenue lundi dernier, il a été résolu d'opposer l'élection de M. Chabot. M. Legaré a été choisi comme le candidat anti-annexioniste. On parle aussi d'un M. McCallum comme devant se présenter dans l'intérêt tory.

Le *Standard Journal* contient une lettre en dat. du 26 décembre dernier, adressée par plus de 600 électeurs de ce comté à M. McConnell leur représentant, le priant de se prononcer sur la question de l'annexion. Ces électeurs approuvent le manifeste des annexionistes de Montréal et pensent que l'annexion seule peut nous faire prospérer. Le *Herald* de cette ville dit être informé que M. McConnell se prononcera aussi en faveur de l'annexion.

Il y a eu la semaine dernière un assemblée de la B. mensue ligue anglaise en cette ville. Nous la croyions défunte. Mais non, elle n'est pas morte, puisqu'elle s'assemble encore. La réunion était choisie c'est à dire peu nombreuse, composée de quelques anciens torques qui n'ont pu encore abandonner leurs vieilles haines et leurs vieux préjugés. Des résolutions ont été adoptées recommandant un conseil électif (?) la protection à l'industrie du pays, la réduction des dépenses publiques, et l'Union des provinces anglaises.

Les adversaires de l'administration ont fait courir le bruit depuis quelques jours du départ de Lord Elgin. On a même été jusqu'à nommer un certain Lord Saltoun comme devant le remplacer. Ce bruit n'est pas plus fondé que celui de la résignation de Lord Grey, comme secrétaire des colonies.

DINER A L'HON. M. MONROE.—Les électeurs du comté d'Oxford ont offert un dîner à leur représentant, le 4 janvier courant, en témoignage de leur approbation de sa conduite.

Une lettre de Mgr. Demers, évêque de Vancouver, écrite à bord du vaisseau... le 28 novembre dernier, nous donne la nouvelle de la traversée prompte et heureuse de Sa Grandeur... Parti de New-York le 10 novembre, Mgr. Demers était arrivé, le 26, à l'entrée de la Manche, à 40 milles du Havre, et il serait entré au port le 27 au matin, si le vent n'eût manqué tout-à-coup. La traversée s'est passée sans tempête; mais un fort vent d'Ouest poussa presque continuellement le vaisseau vers l'Europe. D'autres nouvelles sont attendues bien prochainement. Nous sommes informé, par une autre voie, que l'évêque de Vancouver est, depuis, arrivé à Paris.

Sir Henry L. Bulwer, ministre britannique près le gouvernement des Etats-Unis, est arrivé le 22 décembre à Washington, à bord de la corvette à vapeur *Hecate*. Il a été présenté au Président par le secrétaire d'Etat, le 24 courant, comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Grande Bretagne à Washington. Le nouveau ministre a accompagné la remise de ses lettres de créance d'une petite allocution, à laquelle a répondu le Général Taylor. L'allocution et la réponse ont consisté en un échange de courtoisies, et de protestations mutuelles de bienveillance entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Sans doute, elles ont pour but de prouver que la question du Nicaragua ne doit en aucune façon devenir une pomme de discorde entre les deux gouvernements.

La glace est prise et on traverse en voiture visa-vis Longuenil depuis mardi dernier.

CORRESPONDANCE.

Excursion d'un Missionnaire à Matawaganing.

M. l'Éditeur.

Comme les lecteurs Canadiens m'ont toujours paru s'intéresser vivement aux Missions, je vous adresse le récit abrégé d'une excursion que je fis, dans le courant de l'été, à Matawaganing. Ce sont des notes, plutôt qu'une composition régulière. Si vous croyez que cette relation simple et dénuée d'ornements puisse être de quelque intérêt, daignez l'insérer dans votre Journal.

Matawaganing est un poste de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, à sept journées de marche au nord-ouest de Temiscaming, au-delà de la hauteur des Terres, sur le lac de même nom. Depuis plusieurs années les Missionnaires Canadiens projetaient d'aller visiter les Sauvages de ce Poste, et toujours quel-que obstacle s'était présenté pour les en empêcher. Cette année, malgré des difficultés nombreuses, je me résolus d'y aller.

Après 15 jours d'une navigation difficile et dangereuse, vû la hauteur extraordinaire des eaux, j'arrivai, le 28 mai à Temiskaming. Là, M. Cameron, bourgeois du poste, ayant voulu, avec sa bienveillance ordinaire, me procurer un guide et un canot de moyenne grandeur, je m'embarquai. Notre navigation fut presque continuellement des plus pénibles. Il nous fallut remonter la Rivière de Montréal qui vient se déboucher sur le haut du lac de Temiskaming. Cette rivière est extrêmement rapide; au point qu'en plusieurs places, nous fûmes obligés de prendre un chemin détourné, à travers de petits lacs et de petits ruisseaux, parce que nous ne pouvions remonter la rivière à cause de la violence des eaux. Il nous fallut faire 32 portages, dont plusieurs avaient plus d'une lieue de long. Jugez de la fatigue que les hommes durent éprouver, puisqu'ils leur fallut transporter, sur leurs épaules, canot, provisions, et toutes les valises nécessaires, et cela souvent par des sentiers qui n'étaient pas même frayés! Le dernier portage dans les environs du poste, n'a pas moins de 3 lieues de long. Dans ce pays les bords des rivières et des lacs sont généralement bas; de sorte que pendant la crue des eaux, les voyageurs sont exposés à ne pas trouver d'endroit sec pour camper. Aussi quelques fois étions nous obligés de camper bien de bonne heure, dans la crainte de nous trouver dans la dure nécessité de dormir dans le canot; d'autres fois nous ne pouvions dresser la tente qu'à une heure bien avancée dans la nuit parce que nous ne voyons que de l'eau de toute part dans le bois. Cette inondation avait rendu les rivières au point plus difficiles à franchir; ce n'était qu'à travers la forêt, au milieu des branches et des arbres, et à force d'efforts et de persévérance, que nous parvenions à les remonter. Plusieurs fois il nous fallait céder à la violence du courant qui nous entraînait, au risque de nous jeter sur des troncs d'arbres que nous ne pouvions apercevoir, et puis tenter un chemin plus favorable. C'est dans ces moments qu'il faut mettre sa confiance, non pas seulement en l'habileté des guides, mais aussi en cette divine providence qui veille continuellement sur nous, nous assurant que pas un seul cheveu de notre tête ne se perdra sans sa permission. Je n'oubliais pas non plus celle qu'on appelle l'étoile de la mer; je l'invoquais avec une grande confiance; dans les dangers, lui représentant que c'était pour la gloire de son divin fils que j'avais entrepris cette mission, que j'avais un droit particulier à ses secours. Ma confiance n'a jamais été vaincue, et il me semble qu'elle m'a fait échapper sur un mille dangers, depuis que j'ai le bonheur d'être missionnaire des Sauvages.

Comme pour m'encourager, Dieu dans sa miséricorde me fit rencontrer des ames bien disposées, même avant que je fusse parvenu au terme de mon voyage. Je vis plusieurs familles Indiennes, qui montrèrent d'excellentes dispositions. C'était la première fois qu'elles

voyaient un prêtre; elles avaient vu auparavant un ministre de Perour; un ministre Wesleyen avait passé un hiver à Matawaganing, mais sans faire aucun fruit. C'était la première fois que ces pauvres infidèles entendaient parler de notre Sainte Religion. Ils écoutèrent avec une vive attention tout ce que je leur annonçai des vérités fondamentales; je baptisai leurs enfants, ce à quoi ils se prêtèrent avec la meilleure volonté du monde; puis je leur laissai à tous quelques présents pieux qui leur furent infiniment agréables. Enfin je me préparai à les quitter en les invitant à me suivre à la mission. Mon invitation fut si bien accueillie qu'ils se mirent en marche immédiatement. Il faut avouer cependant, que je ne fus pas reçu partout également bien; il y a des préjugés là comme ailleurs contre les prêtres.

La veille de mon arrivée au poste; je rencontrai un vieillard et une vieille femme qui ne voulaient ni me saluer ni me répondre. Ils avaient quitté le poste le jour précédent. Avant de partir le vieillard qui avait communié pressentiment de l'arrivée d'un prêtre, alla trouver le commis. "Les robes noires vont-elles venir cet été, dit-il? Je n'en sais rien, répond le commis; ne serais-tu pas content de leur visite? Non, répondit-il, je ne les aime pas; je craindrais de mourir s'ils venaient ici; ils ont fait mourir 25 personnes à Temiscaming, cet hiver; ils pourraient bien nous faire mourir nous autres aussi, s'ils se mettent à venir ici. Heureusement, ces préjugés absurdes ne se rencontrent pas chez un grand nombre.

Parvenu au poste, qui occupe une position magnifique, sur une longue pointe, dans le lac de Matawaganing, je ne trouvai personne; tous les Sauvages étaient partis pour le pêche. Cependant, de proche en proche, la nouvelle de l'arrivée de la robe noire se communiqua; un bon nombre vinrent et se montrèrent très assidus à mes instructions et à l'assistance à la messe. M. Grant en était étonné. Ce monsieur avait eu l'obligance de mettre à ma disposition un vaste appartement dans sa propre maison, où je pouvais réunir mes bons Sauvages. Chose surprenante! Au sortir des instructions, ils ne pensaient nullement à se reposer; mais ils s'assyaient plusieurs en cercles, et les plus habiles enseignaient les autres. On leur voyait en mains des morceaux d'écorces sur lesquelles étaient écrites les prières en signes hiéroglyphiques. Lire et s'écrire ces écorces, et les relire encore, telle fut leur continuelle occupation, tant qu'ils n'eurent pas reçu le baptême; je n'aurais observé nulle part ailleurs une ardeur si grande pour apprendre les prières.

Un bon vieillard m'édifia particulièrement. Il ne pouvait, malgré sa bonne volonté et son ardent désir d'être baptisé, venir à bout d'apprendre ses prières. Je leur avais dit de mettre leur confiance en Dieu et qu'il les aiderait s'ils le priaient avec foi. Ce vieillard, qui ne savait pas encore un mot de prière, croyant n'être observé de personne, se retirait à l'écart derrière un amas de bois; et là, se mettant à genoux, on le voyait tantôt prier, tantôt lire les écorces qu'il tenait à la main, puis verser des larmes abondantes, tant il était allégié de ne pouvoir réussir. Cependant, il ne perdait pas confiance; il se remuait à prier, et Dieu récompensait sa persévérance, il apprit les prières requises; de sorte que je fus la consolation de lui administrer, ainsi qu'à son épouse et son fils aîné, le sacrement de la régénération. Plusieurs autres adultes avaient eu le même avantage, les jours précédents.

Les Indiens de Matawaganing, reconnaissent l'existence de Dieu, d'un Enfer et du ciel. Voici leur croyance sur ces derniers points. Bien loin vers l'Ouest se trouve un immense lac, et dans ce lac, une île magnifique, couverte de fruits de toute espèce. On y trouve aussi de la chasse en abondance; les castors, les loutres, les martres y sont innombrables. Dans le lac le poisson est si abondant qu'on n'a qu'à aller le saisir avec les mains sur le rivage. Cette île est la demeure des justes, pendant l'éternité; et les méchants au contraire ne cessent de souffrir de froid et de faim; ils seront plongés pour toujours après leur mort dans l'eau jusqu'au cou; ils ne pourront bouger de la place où le grand esprit les aura pour ainsi dire fixés; c'est là qu'ils expieront leurs péchés.

À la mort de quel-que un d'entre eux, on ne manque pas de mettre sur la fosse du défunt, certains objets considérés comme nécessaires, tels qu'une hache, une chaudière, une pipe et du tabac, pour qu'il soit bien reçu du grand Esprit. Il est encore bien d'autres superstitions qui lui servent de fondement à son récit. Je me contentai de parler d'une cérémonie que tous se font un devoir d'observer. Le printemps, quand ils viennent au poste pour la première fois, on leur fait des présents; on leur donne de la farine, de la biisson; avant d'y goûter, ils ne manquent pas de faire quelques libations sur terre avec cette biisson; Ils répandent, aussi un peu de farine; c'est une espèce de sacrifice qu'ils font à la Divinité pour se la rendre favorable.

J'ose entretenir l'espérance que toutes ces superstitions disparaîtront bien vite, comme cela est arrivé aux autres postes. Il n'y a pas moins de 50 familles à Matawaganing; qui paraissent toutes bien disposées. C'est une moisson abondante et mûre, qu'il sentait bien pénible de ne pouvoir recueillir; espérons que les fonds de la Propagation de la Foi pourront venir en aide, et que nous pourrions continuer à aller visiter ce poste, ainsi que le Poste Volant qui n'est qu'à 2 jours de marche plus loin vers l'Ouest, et où, une dit-on, les Sauvages sont bien disposés à recevoir la lumière de l'Évangile. A après avoir remercié cordialement M. Grant de sa généreuse hospitalité, je pris congé de lui; j'arrivai à Temiscaming, le 24 juin, et je partis immédiatement pour Abbittibi. J'ai l'honneur d'être, Votre etc.

H. TH. CLEMENT, P. O. M. J.

Nouvelles Religieuses.

ANGLETERRE.—Guernesey.—Vendredi dernier 16 novembre, un vaisseau français, l'Europe, capitaine Mehmet, allant du Cuba au Havre, fit naufrage sur la côte Est de Guernesey. A l'exception d'un homme, toutes les personnes qui se trouvaient à bord, périrent. Le passage si miraculeusement survécut se rendit chez le R. E. Connaly, prêtre catholique de Guernesey, pour le prévenir que tous les naufragés appartenaient à cette religion. En conséquence, un enterrement catholique fut préparé.

La mort de ces étrangers; loin de leur pays, avait profondément ému non seulement les catholiques, mais encore toute la population de l'île. Les funérailles avaient été fixées pour le samedi, 18 novembre. Une immense multitude se réunirait pour assister à cette triste cérémonie, et donner à ces pauvres morts la seule hospitalité qu'on peut leur accorder sur la terre britannique. Anglais, Irlandais, Français, Guerneseyens s'étaient offerts, à l'envi, pour porter les corps à leur dernière demeure. Les lois de l'île exigeant que les morts fussent enterrés dans la paroisse sur le rivage de laquelle la mer les avait jetés, ce fut vers la cimetière de Sainte-Marie de Castro que le cortège se dirigea.

Jusque-là, tout allait bien. En dehors de la grille du cimetière, le prêtre avait continué à lire les offices de l'église catholique. En ce moment, un ministre anglican vint signifier qu'il ne souffrirait pas que l'office catholique fût continué dans son cimetière. Cette protestation était au moins inconvenante. Mais le représentant de l'Eglise de l'Etat, dans la paroisse de Sainte-Marie de Castro, eut encore l'audace de demander avec insistance que les corps des catholiques, qui que les cadavres des enfants de notre sainte Mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, fussent portés dans son Eglise de l'Etat, afin que des prières protestantes pussent être prononcées sur ces cercueils.

Une telle prétention ne pouvait pas être tolérée. L'assistance, emportée par son indignation s'éleva sur les bières que les protestants avaient déjà saisies et vout procéder à l'inhumation. Un violent conflit s'en suivit entre les protestants, les catholiques et les catholiques. Que la responsabilité de cette scène douloureuse retombe tout entière sur le ministre anglican Menguy! Les catholiques s'efforcèrent alors d'arracher leurs morts à ces indignes profanations. L'un des cercueils fut enlevé du cimetière. Pendant ce temps, M. Menguy et ses acolytes transportaient dans l'église les autres cercueils, et là, avec une joie triomphale, il commença un service protestant. Il était six heures du soir. Les catholiques entrèrent alors, au milieu d'une pluie battante, le corps du capitaine. M. Menguy ne s'attendait pas à ce que les choses prissent cette tournure; la nuit refusa d'être au rendez-vous, quand un autre cercueil de naufragé fut porté au cimetière, il n'osa plus se montrer aux catholiques qui étaient bien déterminés à résister à de si indignes outrages. L'irritation des soldats irlandais était, dit-on, si grande, que les chefs militaires furent obligés de les tenir à l'exercice une partie de la journée, ce qui fit comprendre au révérend M. Menguy toute l'imprudience de sa conduite.

L'Ami de la Religion. DIOCÈSE DE FRÉJUS.—Nous avons donné dernièrement quelques détails sur l'œuvre admirable accomplie, au bagne de Toulon, par les Pères de la Compagnie de Jésus. Nous empruntons aujourd'hui à une correspondance particulière les détails suivants sur les résultats de cette mission: "Le surlendemain de leur arrivée, les missionnaires firent, au nombre de trois, une visite aux cholériques du bagne. Ils distribuèrent des médailles et des préservatifs spirituels anti-cholériques à tous les malades. "L'un de ceux-ci, à qui on offrait le tout, témoigna qu'il accepterait bien volontiers, mais qu'il était israélite. C'est égal, mon ami, lui dit le P. de Damas.—Merci, messieurs.—Mais vous nous promettez de ne pas profaner ces objets, ajouta le P. Lavigne.—Messieurs, si je devais le faire, je ne les accepterais pas.—Très bien, mon ami; à la bonne heure! et il plaça médailles et préservatifs sous son oreiller. "Quelques jours après, le P. Montdesert se fit entendre sous les voûtes de l'hôpital. Notre juif l'écouta, puis l'écouta encore. Une voix lui dit: Cette religion-là est bonne sans doute; car voilà des gens honorables, distingués par leurs talents, bien placés dans la société, et qui s'abaissent jusqu'à des pauvres condamnés. L'intérêt n'y est pour rien: la vérité seule peut inspirer tant de courage et de dévouement. "Mais une crainte l'arrêta: Que vous dire messieurs et surtout mes parents? Après les dix-huit mois de peine que j'ai encore à subir, que deviendrai-je, si je ne fais chrétien?... Ces irresolutions ont duré jusqu'à dimanche, jour de la consécration du bagne à Marie. Mais en ce moment cette pauvre âme cède enfin à la grâce. Rentré dans la salle, le malade prend un papier, et, dans une supplique aussi touchante que fortement motivée, il sollicite la faveur d'être instruit et baptisé. Depuis il ne fait que parler de Marie; il baise sa médaille, il est admirable de foi et de dévotion.

Le samedi, 17 novembre, le P. supérieur avait obtenu des chefs la permission de remplacer à ses frais la partie de ration dont environ trois cents forçats se trouvaient privés, par suite du temps pris sur leurs travaux pour assister au catéchisme. Mais en vrais pénitents, ils ont refusé cet adoucissement si nécessaire: Nous voulons, dirent-ils, nous en priver, comme préparation et souvenir de notre première communion. Peu de jours avant, un forçat ayant trouvé la mort en or d'un des employés, s'empressa de la rendre à son autre, qu'il connaissait. "Et voilà la religion que certains hommes veulent bannir de la société; dont ils poursuivent les ministres en leur refusant l'éducation de la jeunesse! Ah! messieurs les faiseurs de lois, qui ne connaissez que les galères pour sauvegarde à la société; allez donc dans les bagnes apprendre où se trouve la véritable et seule garantie de la stabilité et du bien-être commun! Idem.

Je connais une jeune dame du faubourg Saint-Germain; elle n'est pas très-riche, mais elle est jolie, et bonne surtout! Pas un pauvre ne s'adresse à elle sans qu'elle joigne à l'aumône quelques mots d'intérêt. Voici ce que sa mère m'a raconté d'elle hier, en gémissant sur le nombre de malheureux familles sans ouvrage qui souffrent en ce moment des rigueurs de l'hiver. —Ma fille a trop de pauvres; au train où elle va, aucune fortune n'y suffirait. En deux jours, elle a pris les adresses de cinq familles qui sont réduites au plus affreux dénûment; elle les a trouvées sur les quais, dans la rue, à l'église, pleurant ou priant. Mais ce qui l'a surtout touchée, c'est une pauvre jeune mère qu'elle a vue à Saint-Sulpice; elle avait devant elle deux jolies petites filles de quatre à cinq ans agenouillées, des têtes d'anges à cheveux bouclés. La mère était à genoux aussi, drapée dans un cachemire usé, flétri; son pâle et doux visage avait une grande distinction. Ma fille la regarda longtemps; elle ne savait comment s'y prendre pour lui parler, pour lui venir en aide, car une grande misère se montrait sous ses vénérables traits beaux. Elle s'approcha des enfants, et les enfants lui sourirent. Alors elle chercha sa bourse; elle l'avait oubliée. A force de chercher elle sentit sous ses doigts une pièce de cinquante centimes, égarée dans les plis de sa poche; elle la mit dans la main de l'une des petites filles et voulut s'éloigner; mais la mère l'avait vue, et l'enfant fit un petit cri de joie et la tira par sa robe. —Pardonnez-moi, dit ma fille embarrassée. —Merci! madame, répondit la pauvre femme; merci pour mes enfants! Cette parole enhardit ma fille, et elle lui demanda son nom et son adresse. —Je m'appelle Mirka, je demeure rue des Lavandières, N° 6. —Etes-vous inscrite au bureau de bienfaisance, madame? Elle rougit, et répondit: —Je n'ai pas osé, madame; nous sommes Polonais. La cloche, qui annonçait qu'une messe allait se dire, rappela à ma fille qu'elle n'avait plus la moindre monnaie pour payer sa chaise. Elle avait promis à la pauvre mère d'aller la voir; elle lui dit, avec cette charmante simplicité qui la fait tant aimer: —Pourriez-vous me prêter deux sous? Je n'ai pas pensé que l'on payait les chaises, et je n'ai pas entendu la messe. La jeune polonaise répondit de même. —Je n'ai pas autre chose que la petite pièce que vous avez donnée à ma fille; j'étais venue demander à Dieu le courage de mendier pour mes enfants. Mais vous ne pouvez vous passer d'une chaise, madame, reprenez donc cette pièce, je vous en prie. L'enfant serra sa petite main pour qu'on ne la lui ôtât pas. Ma fille essaya une larme, et se perdit dans la foule qui suivait le prêtre. Nous sommes de Saint-Thomais-l'Aquin; à Saint-Sulpice, on ne la connaissait pas; elle prit son parti, ce qui veut dire qu'elle ne put pas de chaise. Voyez-vous ma fille confondue avec les plus pauvres, ne sachant où poser son manchon pour tenir son livre? cela lui a coûté un peu d'abord; il lui semblait que tout le monde la regardait. Enfin, au moment de l'élévation, il a bien fallu se mettre à genoux. Elle a hésité une seconde; le respect lu main était là; mais la charité l'avait fait forte, elle a plié ses genoux sur la dalle, et elle a adoré Dieu dans toute l'humilité de son âme! Et, mon ami, quand elle m'a confessé qu'elle se reprochait ce petit moment d'hésitation, et qu'elle regrettait de n'avoir pas été encore assez humble, j'ai senti que si une mère pouvait aimer davantage son enfant, c'est en des semblables instans! — Les larmes avaient gagné ma vieille amie; j'étais pressée aussi émue qu'elle, et, en me rappelant l'histoire de cette messe entendue debout par l'une des femmes les plus élégantes que je connaisse, je me suis dit que ce trait charmant prendrait place dans ma correspondance; je suis certain que vous ne vous en plaindrez pas. UN PARISIEN.

Extraits de Journaux.

NOMINATIONS.—Les nominations des juges et autres officiers qui doivent servir sous la nouvelle loi de judicature ont été reçues, bien qu'elles n'aient pas encore été publiées officiellement à Montréal. Ces nominations ne pouvaient être faites que sous l'empire de la loi sous laquelle elles valent, et par conséquent elle ne pouvaient pas l'être avant le 24 du courant. C'est ce qui explique le retard dont on s'est plaint, même aux *Mélanges Religieux*, soit dit sans mauvaise intention. Nous sommes informés que le gouvernement a fait toute la diligence possible pour expédier les commissions à tous les officiers de la nouvelle loi, dès le moment où elle commençait son existence; on s'est mis à l'œuvre et l'on a travaillé jour et nuit dans les bureaux pour les enrégistrer et les expédier. On s'attendait ici, à Montréal, qu'elles seraient anti-datées; et nous tenons de bonne source, qu'on s'était préparé à travailler pour faire annuler toutes ces commissions, si le gouvernement n'avait pas attendu l'existence de la loi pour les faire tenir aux personnes qui doivent servir sous cette loi. On se préparait à en faire du capital politique. *Misère.* Mardi dernier dans l'après-midi, trois hommes de la police montés qui passaient paisiblement dans le faubourg Québec, furent attaqués par cinq à six bandits, qui sortaient d'une cabane mal famée de la grande rue. L'un des hommes fut horriblement battu et on lui vola un pistolet qu'il portait dans sa poche. Dernièrement comme la police passait en corps dans la même rue pour exercer les chevaux, tous les

hommes d'un vaste établissement du bas du faubourg Québec sortirent de leur atelier dans la rue pour aller à l'attaque, mais ils eurent la sagesse de se borner à des sifflements et à des grognements de porceaux lorsque la police fut passée et à une certaine distance. Les attaques des journaux Tories contre la police portent leurs fruits. Espérons qu'ils ne seront pas plus amers par la suite et qu'on aura la prudence de se borner à des grognements. *Idem.*

La Gazette de Québec de ce matin lit qu'un quadruple meurtre a eu lieu sur le lac Albany, dans les townships de l'Est.

M. Thomas Levallée et quelques amis seraient allés pêcher de la truite à ce lac contre la volonté des habitants du lieu qui auraient exécuté cette volonté en l'accompagnaient de menaces. M. Levallée n'aurait fait aucun cas de la défense et des menaces, et se serait rendu sur le lac comme les années précédentes. Lui et ses compagnons auraient été attaqués en arrivant au lieu de la pêche et il aurait été tué avec trois d'entre eux. *(Journal de Québec.)*

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto, 28 Décembre, 1819.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes pour le Bas-Canada, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37, savoir:

L'honorable Sir James Stuart, Baronet, pour être Juge-en-Chef de la Cour du Banc de la Reine.

L'honorable Jean Roch Rolland, ci-devant Juge-en-Chef du District de Montréal.

L'honorable Philippe Panet et l'honorable Thomas Cushing Aylwin, pour être Juges Pairs de la dite Cour du Banc de la Reine.

Il a en outre plu à son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes pour le Bas-Canada, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 38, savoir: L'honorable Edward Bowen, pour être Juge-en-Chef de la Cour Supérieure.

L'honorable Dominique Mondelet,

- Charles Dewey Day,
Robert Hunter Gairdner,
James Smith,
George VanBelton,
Edouard Baquet,
Chas. Jos. Elzeul Mondelet,
Jean François Joseph Duval et
William Collis Meredith, pour être Juges Pairs de la dite Cour Supérieure.

Il a aussi plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir:

David Roy, Ecuyer, pour être un des Juges de Circuit pour le Bas-Canada, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 38.

Joseph G. Barthe, Ecuyer, pour être Greffier des Appels, en vertu des dispositions de la 12e Vic. Chap. 37.

Samuel Wentworth Monk, William Craig Holmes Coffin et Louis Joseph Anandé Papineau, Ecuyers, pour être Greffier de la Cour de Circuit pour le Circuit de Montréal, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 38.

Edward Barnard, Ecuyer, pour être Greffier de la Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 38.

William Bell, Ecuyer, pour être Greffier de la Cour de Circuit pour le Circuit de Sherbrooke, en vertu des dispositions de la 12e Vic. Chap. 38.

Alexandre Maurice Delisle, Ecuyer, pour être Greffier de la Couronne pour le District de Montréal, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37.

James Green, Ecuyer, pour être Greffier de la Couronne, pour le District de Québec en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37.

Edward Barnard, Ecuyer, pour être Greffier de la Couronne, pour le District des Trois-Rivières, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37.

William Bell, Ecuyer, pour être Greffier de la Couronne, pour le District de St. François, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37.

William Bristow, Ecuyer, pour être Député-Maire de la Maison de la Trinité de Montréal, au lieu et place de John W. Duncomb, Ecuyer, qui a résigné.

Jean Louis Beaudry et Henry Starves, éers, pour être Gardiens de la Maison de la Trinité de Montréal, au lieu et place de John Molson, et Evelland LeMesurier, Routh, Ecuyers, démis.

John Yong, Ecuyer, pour être un des Commissaires du Havre de Montréal, au lieu et place de John Gordon MacKenzie, Ecuyer, démis.

Il a en outre plu à son Excellence de re-toucher les Messieurs ci-dessus mentionnés de la Commission de Juge de Paix pour le District de Montréal, savoir:

- Joseph T. Barrett, de Montréal;
John Donagani, de Montréal; —et
Hosea B. Smith, de Montréal.

DECES.

A Odéon, le 16. Dame Jane Teskey, épouse de M. J. D. Odell, âgée de 24 ans. A St. Jean l'Évangéliste, le 20 de décembre âgée de 40 ans. M. Olivier Généreux, laissant pour déplorer sa perte une veuve et dix enfants, la plupart en bas âge.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de

HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT COUTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près de premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à
JOSEPH RIVET,
Imprimeur des Mélanges Religieux, rue
St. Denis près de l'Évêché.
Montréal, 21 septembre 1849.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LACOURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à de Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissionnaire des Terres de la Couronne, Toronto.
Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à

L'Assistant Commissionnaire des Terres de la Couronne Montréal.
Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci dessus une fois par semaine pendant un mois:
La Minerve—Les Mélanges Religieux—L'Écho des Campagnes—Gazette des Trois-Rivières—Le Journal de Québec, et le Canadien.

EAU PLANTAGENET.

Le SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Groceur, Place Jacques Cartier, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL.

Montréal, 29 octobre 1849.

USQU'A nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour \$5 et \$2 10 chaque, qui sont échues déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Jh. Roy.

Montréal 27 septembre 1849.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son ATELIER DE RELIEUR

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'École.

MESSEURS les commissaires se procurez pour une école modèle, un Institut

leur, qui peut prendre un engagement; présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Duracher, prêteur et curé, à Belœil.

N.B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.

Belœil, 2 juillet 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher.

16 Novembre 1849.

J.-B.É. ROL LAND.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de son nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICH ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

ÉCOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements ont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis. Voulaient améliorer le sort de tant d'infortunés. Mgr. de Montréal n'écoutant que son ardent charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut la généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de six piastres par mois par élève, compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments ils ont été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du couvent, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil.

Vendredi le 7 Septe mbre.

LIVRES NOUVEAUX

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
Do do do in-12
Do do do in-18
Do des Ecoles chrétiennes in-12
Gymnase moral, in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
Do des petits enfants in-32
Do des enfans pieux, in-32
Do de l'enfance chrétienne, in-18
Do Morale et Littéraire, in-12
Do Instructive et amusante, in-18
Do Catholique de Lille, in-18
Etc., etc., etc.

Aussi:

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec relieures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, Montréal, 21 mai 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à Pile des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Ac.

Township of Chichest.

Range 1er, Lots A, 9, 11 à 23, contenant depuis 68 à 161 acres.
2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

Township de Sheen.

Range 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 109 à 142 acres.
2me, Lots 34 et 35, 1 dans l'Est, 50 acres chaque.

3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

Township de Walcham.

Range A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.
1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

2me, Lots 1 a 50, contenant depuis 52 à 162 acres.
3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, à qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent avertis que conformément à la 5e clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donna droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être procédé, seront confiscées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement. Le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés, et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être faite dans le Bureau du Commissionnaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL de nommer:

JOHN LYNCH, écuyer, de Pile des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chester, Sheen, Walcham et dans la dite Isle, le comté de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

François XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Rafford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 1 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en terres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, qui s'ils ne payent au moins un des versements des avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, qui suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénédictien en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles. S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haut-Village, Québec.

College de Bytown.

Le COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le resto du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Protoxyde d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques: de plus ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très-puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'on prouve de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Il est encore une propriété bien égne de l'infusion des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu laxative, qui les rend très-avantageux dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes atteintes de maladies organiques de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tremblement avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en eut à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.— M. Joseph St. Germain, placé à la Direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté.

Des affiches seront connaitre les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 10 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de Termpton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à M. Jos. Ginguet, curé du lieu.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoiqu'il dispense d'avoir été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges
Brocoli Betteraves
Capucines Concombes
Cerfanils Sariettes
Laitue Melons
Moutard Oignons
Persil Panais
Kaves Rhubarbe
Safran Saugé
Epinards Sariette
Tabacs Navet
Fèves Pois-fleurs
Choux-fleurs Citrouille
Carottes Romanin
Fèves rouges Choux de Savoie
Betteraves blanches, Thym
Poireaux Tomates
starjolaine etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Co. Cir.

172. rue St. Paul, coin du Carré de la Donane. Montréal, 16 avril.

P. S.—Il y a aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc. dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et de Dorchester, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9. nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, franc de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, lère insertion, . . . 2 6
Chaque insertion subséquente . . . 0 7
Dix lignes et au-dessous, lère insertion, . . . 3 6
Chaque insertion subséquente, . . . 0 11
Au-dessus de dix lignes, (lère insertion) chaque ligne . . . 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire. Trois-Rivières, VAL GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché, coin des rues Algonquin et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, Ptre.